



Note au réseau

19/11/2021

Publication du nouveau dossier-type d'agrément fermier

Afin d'obtenir l'agrément sanitaire européen, les producteurs laitiers fermiers doivent constituer un dossier de demande d'agrément. A la sortie du Paquet Hygiène (2006), la FNEC avait construit avec l'administration [un premier dossier-type d'agrément en 2008](#) pour les producteurs laitiers fermiers.

Depuis la parution de cette note, un certain nombre d'éléments ont été modifiés comme la procédure d'agrément, la note de service flexibilité (transversale), et surtout l'évolution du GBPH français vers le GBPH européen qui constitue la référence pour tous les points du plan de maîtrise sanitaire.

Un an après [le lancement de sa révision par la FNEC et la FNPL en lien avec Idele](#), le nouveau dossier-type d'agrément fermier vient d'être publié le 28 octobre 2021. Ce travail de révision a aussi mobilisé une dizaine de techniciens du réseau « Produits Laitiers Fermiers », grâce à un financement ANICAP (l'interprofession du lait de chèvre collecté et transformé à la ferme).

1. Un nouveau dossier-type d'agrément fermier basé sur le GBPH européen

Tout d'abord, cette révision ne remet pas en cause les agréments déjà validés, mais permettra aux demandes d'agrément à venir de se faire sur ce dossier-type largement basé sur le GBPH européen.

De manière générale, les techniciens et professionnels saluent le fait que le GBPH européen devienne de manière claire et formalisée l'outil de référence pour la réalisation du plan de maîtrise sanitaire. Cela permet d'asseoir sa crédibilité et de faciliter son utilisation quels que soient la zone et le contexte, pour une meilleure harmonisation au sein de la filière fermière.

Par les nombreux échanges entre la FNEC, la FNPL et l'administration, avec l'appui d'Idele et des techniciens du réseau « Produits Laitiers Fermiers », cette nouvelle version reprend autant que possible les formulations existantes (réglementation ou GBPH) afin d'éviter d'éventuels problèmes d'interprétation et de garantir la cohérence entre les outils professionnels et ceux de l'administration.

Une [version personnalisable du dossier est également diffusée](#), cependant il est important pour faciliter le travail d'instruction de compléter cette version sans modifier les chapitres et le contenu dans son ensemble. De plus, cette nouvelle version est disponible sur [« mes démarches »](#).

2. Des outils complémentaires en cours de finalisation

A l'instar de la notice accompagnant la précédente version du dossier-type d'agrément fermier, la FNEC et la FNPL finalisent actuellement avec Idele un document d'accompagnement pour aider les producteurs laitiers fermiers à remplir ce nouveau dossier-type d'agrément. Ce travail sera présenté lors de la prochaine édition de la journée [« Accompagner les producteurs laitiers fermiers sur la réglementation et la qualité sanitaire »](#), le 27 janvier prochain.

En complément, une [formation à distance de 2 heures](#) à destination des techniciens Produits Laitiers Fermiers est prévue par Idele les 10 et 24 janvier 2022 afin de prendre en main ce nouveau dossier-type pour accompagner au mieux les producteurs fermiers dans leur dossier d'agrément.

La FNEC et la FNPL se félicitent du travail accompli avec Idele et l'administration, mais surtout de la mise au centre du GBPH européen comme référence. En complément, la FNEC et la FNPL finalisent avec Idele la notice d'accompagnement (à l'instar du [document d'accompagnement de 2007](#)) pour aider les producteurs laitiers fermiers à remplir leur dossier d'agrément, ainsi que la formation à distance pour les techniciens.

N'hésitez pas à nous remonter toute question sur ce sujet ou autre question relative aux agréments sanitaires.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : eboullu@fnec.fr // cecile.laithier@idele.fr